

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 30 décembre 2015

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale.

Du 22 décembre 2015

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale.

Du 22 décembre 2015

NOR I N T J 1 5 2 6 4 8 4 A

Texte modifié :

Arrêté du 14 décembre 2012 (JO n° 299 du 23 décembre 2012, texte n° 23 ; JO/21/2014 ; signalé au BOC 9/2014 ; BOEM 651.1, 810.9) modifié.

Référence de publication : JO n° 301 du 29 décembre 2015, texte n° 64 ; signalé au BOC 57/2015.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Au II des articles 1^{er}, 2 et 3 ainsi qu'aux articles 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 15 et 15-1 de l'arrêté susvisé, après l'alinéa suivant :

« - les commandants de région de gendarmerie ; »,

il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - les commandants adjoints de région, commandants des groupements de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ; ».

Art. 2. - Au II des articles 1^{er}, 2 et 3 ainsi qu'aux articles 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 15 et 15-1 de l'arrêté susvisé, les alinéas suivants :

« - le commandant de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale ;

« - le commandant du centre technique de la gendarmerie nationale ; »

sont remplacés par l'alinéa suivant :

« - le commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ; ».

Art. 3. - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Art. 4. - Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

M. LABBÉ.